

Une rentrée normale ?

Le ministre Blanquer annonce une rentrée « la plus normale possible avec l'ouverture avec les écoles, collèges et lycées ouverts. » Qu'en est-il ?

En plus d'être confrontés aux problèmes de manque de personnels, de classes surchargées, les personnels vont devoir faire face à la mise en place d'un nouveau protocole, qui prévoit d'évincer les élèves non vaccinés en cas de Covid dans la classe en collège et lycée et qui organise dans les écoles la fermeture de la classe dès le premier cas. On se souvient que, l'année dernière, cette mesure avait entraîné un effet domino de fermetures de classes ! Ce protocole pourrait encore se renforcer pour imposer l'hybridation au lycée et au collège.

L'obligation scolaire est une nouvelle fois remise en cause, avec pour corollaire la généralisation de l'enseignement à distance, outil de destruction de l'École et du statut des enseignants. En outre, les personnels seraient sommés d'organiser le tri des élèves, de vérifier leur statut vaccinal auprès des parents, de promouvoir et d'organiser la vaccination et le dépistage des élèves. Tout cela alors que les moyens manquent pour exercer leur principale mission : l'instruction.

« Pas de pass sanitaire à l'école » ?

Tout en indiquant qu'aucune obligation vaccinale ne serait imposée aux personnels enseignants, le ministre l'impose aux personnels enseignants de Polynésie française, de même qu'à ceux exerçant leur activité dans les établissements médico-sociaux sur tout le territoire. Des « pass sanitaires » sont également parfois demandés lors des réunions de stagiaires, de directeurs, de chefs d'établissement... Les personnels infirmiers, médecins, psyEN... sont eux aussi soumis à l'obligation vaccinale.

La FNEC FP-FO n'accepte pas le piège de la division entre vaccinés et non-vaccinés. La volonté de sanctionner des agents qui n'auraient pas été vaccinés est totalement inacceptable. La FNEC FP-FO soutient les mobilisations en cours ainsi que tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au « pass sanitaire ». Elle exige qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de ces personnels.

Le premier des « gestes barrières » : les créations de postes !

Durant la précédente année scolaire, le ministre Blanquer a refusé tout recrutement de personnel sous statut malgré des situations intenable dans les écoles et établissements. Il poursuit en supprimant en cette rentrée 1 800 postes dans les collèges et lycées et en fermant des centaines de classes dans les écoles, en dépit des nombreuses mobilisations des personnels et des parents d'élèves.

La FNEC FP-FO revendique l'annulation des fermetures et les créations de postes nécessaires. Face au refus de reconduire des milliers de contractuels, elle exige le réemploi de tous et la titularisation de tous les personnels qui le souhaitent.

Le ministre entend poursuivre les contre-réformes

Le ministre utilise la situation pour poursuivre ses contre-réformes : casse du Baccalauréat, réforme des concours et recours aux « contractuels alternants » au lieu d'enseignants recrutés sur liste complémentaire.

Avec son « Grenelle », non content d'entériner le gel du point d'indice avec des pseudo-revalorisations catégorielles indigentes, il entend s'en prendre au fonctionnement même des écoles et des établissements en instaurant un « management » digne des entreprises privées : gestion des remplaçants du 1^{er} degré confiée à une start-up privée, fusion des corps d'inspection, création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école, lettre de mission pour créer des fonctions d'enseignants-inspecteurs, enseignants-chefs d'établissement, renforcement de l'accompagnement PPCR, part variable en REP+ versée selon les résultats des établissements, accélération de la mise en place des services interacadémiques...

Comme l'indique le communiqué interfédéral FNEC FP-FO-FSU-CGT-SUD : « *Nos organisations dénoncent l'ensemble de ces mesures qui tournent le dos à la priorité à l'éducation et cherchent à transformer en profondeur les métiers dans le sens de contraintes supplémentaires sur les personnels (...). Nous ne pouvons accepter de tels reculs.* »

Établir partout dès la rentrée les cahiers de revendications

La FNEC FP-FO invite les personnels à prendre connaissance du communiqué interfédéral FNEC FP-FO-FSU-CGT-SUD : « *Pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail, appel à se mobiliser dès la rentrée, à se mettre en grève le 23 septembre et à préparer la mobilisation interprofessionnelle* », qui indique notamment : « *Nos organisations appellent les personnels à se réunir dès les premiers jours de la rentrée, y compris avec les parents d'élèves, pour lister les revendications et organiser les mobilisations nécessaires.* »

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir dès la rentrée et à établir les cahiers de revendications. Un préavis de grève a été déposé afin de faciliter la mobilisation des personnels pour obtenir satisfaction sur les revendications prioritaires de cette rentrée.

Montreuil le 31 août 2021